

Troubles Spécifiques des Apprentissages

Définition :

Un trouble spécifique est :

un trouble cognitif, développemental d'un ou de plusieurs apprentissages, durable et persistant, chez un enfant qui par ailleurs ne présente pas :

- de déficit intellectuel
- de trouble sensoriel
- de trouble moteur
- de trouble psychologique grave.

On distingue :

- La dysphasie
- La dyslexie
- La dyspraxie
- La dyscalculie
- Le TDAH (Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité)



Inspection ASH 67

CHARGÉE DE MISSION DES TROUBLES SPÉCIFIQUES DES APPRENTISSAGES

Chargée de mission 2014-2015

Mme Stéphanie Mouriaux Ferreira
Enseignante spécialisée option E.

Coordonnées :

IEN ASH
65 avenue de la Forêt Noire
67 083 Strasbourg Cedex

Courriel :

stephanie.mouriaux-ferreira@ac-strasbourg.fr

☎ : 03 88 45 92 30

Site ASH :

<http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr>

**Rubrique : Troubles Spécifiques des
Apprentissages**

Ou sur votre moteur de recherche taper : ASH 67

Les missions :

L'aide apportée par Mme Mouriaux Ferreira s'adresse à tout enseignant du premier et second degré du Bas-Rhin concerné par la problématique ou la prise en charge des troubles spécifiques des apprentissages.

Trois missions

1) Informer, former :

Contribuer à la formation continue des enseignants

Constituer un fond documentaire pédagogique accessible aux enseignants du département

2) Accompagner in situ :

Venir en appui des enseignants dans la mise en place de projets pédagogiques adaptés

3) Collaborer avec les partenaires :

Mettre en œuvre un partenariat avec les professionnels impliqués dans l'aide aux élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages.

Les partenaires :

✚ Pour l'Education Nationale :

Les directeurs et enseignants des écoles

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

Les services de santé scolaire ou la PMI

Les enseignants-référents handicap

Les enseignants des CLIS et ULIS qui accueillent des enfants dyslexiques, dysphasiques et dyspraxiques

✚ Pour le médico-social et sanitaire :

Le Centre Référent des Troubles du langage et des Apprentissages (CRTL) du CHU de l'Hôpital de Hautepierre à Strasbourg et son Antenne à Haguenau (AETA)

Praticiens libéraux : orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, neuropédiatres, psychothérapeutes et réseaux ou centres spécialisés, CAMSP, CMP, CMPP...

L'établissement St Charles : ITEP, SESSAD

Le S.S.E.S.D de l'ARAHM

✚ Et bien sur :

Les parents

Les associations de parents d'enfants « dys »